

Vichy → Vivre sa ville

ROUTE ■ Les avis défavorables émis par la commission d'enquête réjouissent certaines associations

Les opposants au CNO de Vichy satisfaits

Après les avis défavorables de la commission d'enquête publique, autour du contournement nord-ouest de Vichy, les opposants rappellent leurs arguments contre ce projet.

Aux demandes de déclaration d'utilité publique, d'autorisation environnementale et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme du projet de contournement nord-ouest (CNO) de Vichy, la commission d'enquête publique a rendu trois avis défavorables.

Les opposants au projet routier sont satisfaits de ces conclusions qui sont un avis consultatif.

➔ **L'Association de Défense des Habitants impactés par le projet de CNO.** « L'association salue le travail des enquêteurs, qui après avoir examiné 650 contributions, ont rendu trois avis défavorables. Le Conseil national de protection de la nature et l'Autorité environnementale avaient également donné un avis défavorable. Toutes ces instances nous rejoignent, en concluant que la raison impérative d'intérêt public majeur n'est pas démontrée, ce qui ne permet pas d'obtenir une dérogation à



NATURE. La cistude d'Europe, une habitante des zones humides à protéger. PHOTO D'ILLUSTRATION STÉPHANIE FERRER

la loi sur les espèces protégées.

Paradoxalement, le CNO, réclamé à grands cris par certains, existe déjà via l'A 79 et la nouvelle RCEA, qui a coûté 600 M€. Le trafic de poids lourds doit se déporter sur ce CNO déjà existant, et respecter l'interdiction de circuler dans l'agglomération.

Ainsi, ce projet qui aurait provoqué une artificialisa-

tion des sols injustifiable, un impact très fort sur le milieu naturel protégé, et un risque majeur pour la ressource en eau, sachant que les trois quarts du tracé se situent en zone humide, se trouve obsolète et en total décalage avec les lois de protection de l'environnement.

➔ **France Nature Environnement Allier.** « France Nature Environnement Allier

a travaillé à l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération, ainsi que du Schéma régional de cohérence écologique de la Région. Nous connaissons bien ces documents et nous pouvons attester que ce projet n'est pas du tout compatible avec leurs orientations en matière de préservation de l'environnement. Sur le plan national, il contredit clairement les objectifs de neutralité carbone fixés par la France. De plus, le projet est inutile, puisqu'une alternative autoroutière existe pour éviter la traversée de l'agglomération par des poids lourds en transit. »

➔ **Collectif Vichy climat environnement.** « Ce contournement est inutile pour la desserte de Vichy et pour la protection des riverains et usagers des axes D 6 et D 2.208, car la circulation des poids lourds en transit est déjà interdite dans l'agglomération. Nous avons montré que ce contournement ouvrirait la voie à d'autres projets routiers qui allaient aggraver les nuisances et les atteintes à l'eau, à l'environnement et à la biodiversité. Nous avons également présenté une analyse critique des

compensations environnementales proposées. Au final, les bénéfices du projet sont trop minces au regard de ses risques et de ses coûts exorbitants en ressources naturelles. »

➔ **Association Danger Montpertuis.** « L'une des motivations déclarées du contournement nord-ouest est le développement du nord de l'agglomération, et plus particulièrement la desserte du site de Montpertuis. Nous avons pu souligner, lors de l'enquête publique, l'incertitude qui pèse sur le projet Montpertuis du fait du contentieux en cours contre le PLU de Bellerive ; le fait que la grande variété des projets envisagés sur le site ne permet pas de calibrer des besoins précis en matière de desserte ; l'insuffisance de la dépollution chimique, qui d'après des documents récemment rendus publics, a été réduite à deux parcelles, soit 0,24 % de la surface du site. »

➔ **Association Parc National.** « Ce projet est en contradiction avec toutes les lois votées, entre 2019 et 2022, sur l'environnement, dont la mission « Flash » de l'État compre-

nant 30 % de zones humides protégées et le Parc national zone humide noyau terrestre, les lois de zéro artificialisation nette, de solidarité Amont/Aval pour l'eau, de protection de la biodiversité, d'énergies renouvelables et de décarbonation (sobriété et diminution des déplacements), tous considérés comme enjeux publics majeurs.

Le CNO est en opposition avec les ambitions du territoire qui s'engage à protéger la biodiversité et la continuité des trames vertes et bleues. Les zones humides abritent une faune et une flore qui sont souvent des espèces protégées : cuivrés des marais, agrions de mercure, cistudes, oiseaux d'eau, poissons... Les prairies humides assurent un élevage de qualité et un climat tempéré ; les zones humides, forêts alluviales, prairies, marais, prés salés, nappes alluviales, ripisylves ont un rôle d'épurateur et d'écrêteur de crues

Nous avons proposé un transport des marchandises par rail et mobiles taxis pour les déplacements groupés par exemple 5 à 6 salariés par entreprise. ■

GAGNEZ VOS PLACES*

pour assister au match
VENDREDI 17 MARS À 20H30
au Palais des sports de Vichy

JAV BASKET vs **DENAIN**

JOUEZ SUR LA MONTAGNE.FR
* 2 places par gagnant

Jeu sous obligation préalable. Les gagnants sont désignés par tirage au sort instantané. Informations des modalités de tirage au sort. Règlement sur demande. Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles.

EN BREF

UNIVERSITÉ INDÉPENDANTE DE VICHY
■ **Conférence**

L'Université indépendante de Vichy et le Cercle des sciences et techniques organisent une conférence « Le nombril, aspect médical, psychologique ou symbolique », par Philippe Dumontier, chirurgien orthopédiste, médecin du sport et médecin au Comité olympique français, **aujourd'hui jeudi 9 mars**, à 18 h 15. Une vision médicale et philosophique de notre cicatrice ombilicale, vestige de notre relation fœtale avec la mère.

Tarifs : *adhérent*, 5 € ; *non-adhérent*, 7 €. UIV, 18, rue du Quatre-Septembre, Vichy. ■

PRIEUR AVENIR
Spécialiste du chauffage —
PLOMBERIE • SANITAIRE
ENTRETIEN • DÉPANNAGE

LE VERNET - 04.70.98.88.97

➔ CINÉMA

LA SYNDICALISTE. Durée 2 h 01. Tous publics. Séances à 13 h 30, 16 heures, 21 heures.

LES PETITES VICTOIRES. Durée 1 h 29. Tous publics. Séances à 13 h 35, 18 h 25, 21 h 05.

MON CRIME. Durée 1 h 42. Tous publics. Séances à 13 h 35, 16 h 05, 18 h 35, 21 h 05.

SCREAM VI. Durée 2 h 03. Interdit moins de 12 ans. Séances à 16 heures, 18 h 30, 21 heures.

LES SURVIVANTS. Durée 1 h 34. Tous publics. Séance à 16 heures.

THE SON. Durée 2 h 03. Tous publics. Séance mercredi à 16 heures. Jeudi à 18 h 25. Vendredi à 16 heures. Samedi à 13 h 20, 21 h 45. Dimanche à 10 h 30, 21 heures (VO). Lundi à 18 h 25. Mardi à 16 heures.

EMPIRE OF LIGHT. Durée 1 h 53. Tous publics. Séance à 13 h 30, 16 heures.

THE FABELMANS. Durée 2 h 31. Tous publics. Séance à 13 h 10.

LES CHOSES SIMPLES. Durée 1 h 35. Tous publics. Séances à 13 h 30, 18 h 30.

CREED III. Durée 1 h 57. Tous publics. Séances à 13 h 25, 16 heures, 18 h 30, 21 heures.

ANT-MAN ET LA GUÊPE : QUANTUMANIA. Durée 2 h 01. Tous publics. Séance à 21 heures.

ALIBI.COM 2. Durée 1 h 28. Tous publics. Séances à 16 h 05, 18 h 35, 21 h 05.

MAIRIES, COLLECTIVITÉS ET PROFESSIONNELS, PARTAGEZ L'ACTUALITÉ

la montagne

À VOS COLLABORATEURS AVEC l'abonnement numérique !

Plus d'infos sur : solutionspro.centrefrance.com

CentreFrance SOLUTIONS PRO